



MUNICIPALITÉ SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

LE RÔLE DE PERCEPTION, pour donner suite à l'imposition des taxes pour l'année 2021, est maintenant terminé et déposé au bureau municipal.

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus.

Que les taxes seront payables en cinq versements :

1^{er} versement sera échu le 04 MARS 2021,

2^e versement deviendra exigible pour le 12 mai 2021

3^e versement deviendra exigible pour le 14 juillet 2021

4^e versement deviendra exigible pour le 15 septembre 2021

5^e versement deviendra exigible pour le 10 novembre 2021.

Pour les comptes totalisant un montant moins de 300\$, un seul versement sera prévu le 04 MARS 2021.

Pour les autres comptes de 300\$ et plus, les dates seront le 04 mars, le 12 mai, le 14 juillet, le 15 septembre ET LE 10 NOVEMBRE 2021.

Un escompte de 2% sera accordé à toute personne qui paie en totalité le montant de ses taxes avant échéance du premier versement le 04 mars 2021.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, CE 26^e JOUR DE JANVIER 2021

Majella René, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Majella René, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-jointe aux endroits fixés par le Conseil, le 26 janvier 2021 entre 9h et 18h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26 janvier 2021.

Majella René, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière